



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18591
13 janvier 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 JANVIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre datée du 10 janvier 1987, qui vous a été adressée par M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, j'ai l'honneur de vous informer que Radio-Téhéran, dans ses programmes en langue persane, a annoncé le 11 janvier 1987, à 13 h 30 (heure locale), que le Ministre des gardes révolutionnaires du régime iranien avait examiné, au cours d'une réunion que le Gouvernement avait tenue le même jour, "les derniers rapports concernant l'avance des forces islamiques dans les régions libérées". Radio-Téhéran a également diffusé une déclaration qu'aurait faite M. Mousavi, Premier Ministre du régime iranien, dans laquelle il aurait déclaré : "L'armée de l'Islam a remporté une victoire stratégique en nous rapprochant de l'importante ville de Basra".

Ces déclarations, qui trahissent une fois de plus la nature de la politique agressive et expansionniste du régime iranien, fournissent une preuve éclatante de la véracité des affirmations que nous avons faites dans les nombreuses lettres que nous vous avons adressées, à savoir, qu'en substance, le but fondamental du régime iranien est d'occuper la partie Sud de l'Iraq et d'y établir un gouvernement fantoche.

Au moment où le gouvernement de mon pays lance un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle assume toutes ses responsabilités, conformément à la Charte, pour arrêter l'agression iranienne, les dirigeants et le peuple irakiens n'épargneront aucun effort pour prendre toutes les mesures et entreprendre toutes les actions nécessaires pour se défendre et pour briser l'échine des agresseurs iraniens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI